

DEPARTEMENT
SOMME
ARRONDISSEMENT
AMIENS

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

N°163/2026

Communauté de Communes Nièvre et Somme
2 Allée des Quarante – BP 30214 – 80420 FLIXECOURT
Tél : 03/22/39/40/40

Membres titulaires en exercice : 53
Membres titulaires présents : 40
Membres votants : 46

L'an deux mille vingt-six, le jeudi 9 Juillet à 18h00, le Conseil communautaire de la Communauté de Communes Nièvre et Somme légalement convoqué le 02 juillet 2026, s'est réuni au siège de la Communauté de Communes sous la présidence de Monsieur Philippe FRANCOIS, Président.

Etaient présents tous les délégués titulaires suivants :

Mmes BENEDINI-POLLEUX, PELTOT, LEPOIX, STEFANCZYK, HAFIAN, LEBRUN, PADE, CALAIS, SOUILLARD, DE ALMEIDA, DORION, DECERF, LEMAIRE, BARDOUX,

Mrs PINCHON, DE LIMERVILLE, HERBETTE, DELASSUS, DELFOSSE, SINOQUET, MARECHAL, GAILLARD, DELAFOSSE, TESTU, MAUGER, ROHAUT, PHILIPPE, CAUDRON, FRANCOIS, BONVARLET, TIRMARCHE, OLIVIER, DELVILLE, BELLAREDJ, HENRY, FOURNET, LOUETTE, CLAEYS, LEFEBVRE, DUCROTOY.

Etaient excusés, absents tous les délégués titulaires suivants :

Mmes POIRET, DIRUY,

Mrs DETOURNE, BARBET, LAGRANGE, GUILLOT, COLOMBEL, WALIGORA, PARMENTIER, CARLE, POIRE, LECLERCQ, LEBLANC.

Pouvoirs :

Mme POIRET donne pouvoir à Mme BENEDINI POLLEUX
M BARBET donne pouvoir à M TIRMARCHE
Mme DIRUY donne pouvoir à M DELAFOSSE
M PARMENTIER donne pouvoir à Mme SOUILLARD
M CARLE donne pouvoir à Mme DE ALMEIDA
M LECLERCQ donne pouvoir à M GAILLARD

Secrétaire de séance : M TESTU

OBJET : Adhésion et cotisation SOMEA 2026 (remplace la délibération du 29 Avril 2026)

Vu la loi n°2015-991 du 07 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe),

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les statuts de SOMEA, association compétente en recherche et développement en sciences physiques et naturelles,

Dans le cadre des problèmes d'érosion des sols et de ruissellement, rencontrés sur son territoire, la Communauté de Communes Nièvre et Somme fait régulièrement appel aux services de l'association SOMEA à savoir notamment :

- Diagnostic des causes des problèmes des ruissellement rencontrés,
- Assistance à maîtrise d'ouvrage pour la mise en œuvre et le suivi des aménagements hydrauliques réalisés,
- Suivi de l'état d'entretien des ouvrages dans la base de données RUISSOL.

Afin de pouvoir continuer à bénéficier de cette assistance technique, le Président propose de renouveler l'adhésion de la Communauté de Communes Nièvre et Somme à l'association SOMEA.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité,

- **Décide** d'adhérer à Somme Espace Agronomie (SOMEA), Association Conseil Départemental et Chambre d'agriculture de la Somme pour l'année 2026,
- **Accepte** que la Communauté de Communes Nièvre et Somme s'acquitte de cotisation annuelle s'élevant à 900 € pour l'année 2026 au titre de cette adhésion,
- **Autorise** le Président à signer tout document relatif au bon déroulement de cette affaire.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an indiqués ci-dessus.

Pour extrait conforme,
Le Président.



Philippe Fray

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire compte tenu de sa transmission en préfecture le 16 juillet 2026 et de sa publication le 20 juillet 2026.

